

Compte-rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 07 septembre 2015 de 20h30 à 23H20.

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, DEFORGE Marc, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien.

Absent excusé : MATHIOTTE Arnaud avait donné procuration à DEFORGE Marc

Secrétaire de séance : SALLET Claude

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2015

Le précédent compte-rendu est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention.

Un point à l'ordre du jour est à rajouter : Exonération en faveur des créations et extensions d'établissement dans les zones de restructuration de la Défense.

Essais A400M (Denis Molinier)

Les essais ont commencé ce lundi 7 septembre au matin. Une zone de sécurité a été installée autour de l'aérodrome. Deux conventions ont été signées pour encadrer cette pratique : Une avec la Direction Générale de l'Armement et l'autre avec Airbus. La commune en qualité de propriétaire et gestionnaire de l'aérodrome, sera indemnisée ainsi que les usagers de l'aérodrome pour compenser leur perte d'exploitation.

La municipalité percevra 4 000€ par jour d'essai et un forfait de 1 300€ pour la piste dés herbée.

Régime forestier

La commune détient un patrimoine forestier dont 8,42ha qui font déjà partie du régime forestier.

La mission de l'ONF est de protéger les forêts et garantir une gestion durable et multifonctionnelle dont il a la charge. En contrepartie, la municipalité lui verse 12% des recettes (ventes et affouages) et une taxe de 2€/ha par an.

A la Planche, au bout des jardins, une bande de peupliers d'une superficie de 1 ha 26 a 75 ca, n'avait pas été intégrée lors de la dernière convention. Madame le Maire propose aux membres du conseil de charger l'ONF de gérer cette parcelle.

Adopté à l'unanimité.

Agenda D'Accessibilité Programmée pour les établissements recevant du public (Ad'ap)

L'Ad'ap doit reprendre tous les problèmes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite dans les Etablissements Recevant du public (ERP) et sur les installations ouvertes au public (IOP). Un dossier en cours de réalisation a été visionné faisant le listage des points sensibles. A la suite de chaque obstacle, la solution envisagée doit être mentionnée ainsi que son coût et sa date de réalisation prévus.

Les bâtiments concernés : l'ancienne école, la salle des fêtes, l'église et l'aérodrome

Les installations concernées : le terrain multisports, l'aire de jeux, les terrains de pétanque et de tennis

Le dossier doit être déposé le 27 septembre au plus tard, à la Préfecture.

Des éléments financiers sont encore manquants, le sujet est donc ajourné à la prochaine séance.

Décision modificative n°2

Courant juillet, un devis de réparation du taille-haie nous est parvenu. Etant donné le montant des réparations et l'ancienneté du matériel, l'achat d'un nouveau taille-haie s'est avéré plus opportun. La facture d'achat s'élève à 510€ TTC.

L'opération 14 "achat de matériel" n'avait pas été assez abondée lors du vote du budget.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer de l'opération 25 "achat logiciel" à l'opération n° 14 la somme de 350€.

Remboursement avance de frais

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a dû avancer la somme de 12.49€ pour l'achat d'une coupe. En effet, début août, s'est déroulé à l'aérodrome le championnat Régional et Interrégional Jeunes au cours duquel la commune avait remis une récompense.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le remboursement correspondant à Madame le Maire.

Réfection de la cour de l'ancienne école

Les entreprises Colas, Nord Est TP, Boituzat et Ramery ont été sollicitées. Trois entreprises ont répondu : Colas, Nord Est TP et Boituzat. Des questions se posent qu'en à la nécessité de cette opération ainsi qu'à son financement envisagé. En attente de réponses, le sujet est ajourné à la prochaine séance.

Animations 4^e trimestre 2015

CONCERT : Les membres du conseil municipal ont décidé d'organiser un concert dans l'Eglise Saint Alpin, le samedi 3 octobre 2015 à 20h30.

Le Groupe Blue M a été retenu pour un montant de 300€. Le répertoire est composé de 35 chansons, exécuté en 2x 45 minutes. A l'entracte, des boissons chaudes seront offertes.

Les tarifs d'entrée qui seront appliqués, sont les suivants : Adulte 5€ et enfant de moins de 12 ans : gratuit
Adopté à l'unanimité

VOYAGE ORGANISÉ : Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre et sur proposition de la commission animation, les membres du conseil municipal ont décidé d'organiser un voyage le dimanche 11 octobre 2015, selon le programme suivant :

- Les tranchées de la Main de Massiges
- Le centre d'interprétation Marne 14-18 Suippes.

Le déplacement est prévu en autocar.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise COLLARD pour un montant de 425 € TTC.
- de prendre à sa charge le coût du transport
- de demander une participation de 20€ par adulte et 10€ par enfant de moins de 12 ans pour le repas du midi.
- une participation supplémentaire de 5€ sera demandée à toute personne extérieure au village ou ne faisant pas partie d'une de ses associations.
- L'entrée sur les différents sites reste à la charge des participants.

Adopté à l'unanimité

CALENDRIER DE L'AVENT : Appel à volontaires afin de concevoir ce calendrier à l'échelle de la commune pour se mettre dans l'ambiance de Noël. Nous avons besoin de 25 bricoleurs(euse s) réparti(e)s sur l'ensemble du village : il s'agit d'habiller une fenêtre de votre habitation (visible de la rue) ou d'en fabriquer une (à exposer en limite de propriété). Charge à vous de la dévoiler le jour choisi à 17h30. Les curieux devront ainsi découvrir chaque jour l'adresse de la fenêtre décorée pour la circonstance.

Le thème est libre.

BOIS DES PETITS ECURIOTS : La plantation de sapins avec les familles des nouveaux nés aura lieu le 5 Décembre.

Fusion des Communautés de communes

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été votée le 17 juillet dernier. Elle demande la réorganisation des Communautés de Communes au 31.12.2016 avec un seuil de population de 15 000 habitants.

Sur décision du Préfet et après avis de la CDCI, ce seuil peut être abaissé en fonction de la densité moyenne du département et de la densité de population de la Communauté de Communes concernée.

Le département de la Marne a une densité de population inférieure à la moyenne française, le seuil minimum est donc de 12 000 habitants. A la CCMC, la densité de population est très faible : 18 habitants au Km² fait que la population actuelle de 6 700 habitants permettrait le statu quo si le Préfet et la CDCI ne s'y opposent pas.

Quels sont les options possibles pour la CCMC ?

1. Décider de rester seul avec l'aval du Préfet et de la CDCI
2. Opter pour le rapprochement avec la CAC actuelle, qui est notre bassin de vie dont la fusion avec Reims est quasiment scellée
3. S'intégrer dans une grande Communauté de Communes départementale avec Reims et Chalons
4. Se rapprocher de Communauté de Communes Cotes de Champagne et Saulx (Vanault les Dames) située dans le bassin vitryat
5. Avec la Communauté de Communes Suippes et Vesle : mais celle-ci serait rattachée à Mourmelon
6. Avec la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der : peu d'attrait avec Vitry le François
7. Avec l'Argonne Champenoise (Sainte Menehould) : pas d'affinité

Exonération en faveur des créations et extensions d'établissement dans les zones de restructuration de la Défense

Suite à la dissolution des différents régiments châlonnais, l'Etat a décidé de redynamiser le territoire en Zone de Restructuration de Défense (ZRD).

Ce classement permet aux entreprises créant de l'activité sur la zone d'emploi de Châlons en Champagne entre le 30 mai 2015 et le 29 mai 2018, de bénéficier pendant 5 ans d'une exonération de charges sociales, de taxe foncière sur les propriétés bâties, de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), sous couvert de certains critères d'éligibilité.

Le bénéfice des exonérations en matière de CFE, de CVAE et de taxe foncière sur les propriétés bâties est laissé à l'appréciation des collectivités territoriales bénéficiaires.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'exonérer de CFE et de CVAE, les créations et extensions d'établissements réalisées dans les zones de restructuration de la Défense.

Compte-rendu de la CCMC: voir panneau d'affichage

Questions diverses

Une famille s'est promenée le week-end dernier aux alentours du terrain multisports et de la piste de BMX. Elle s'étonne de voir des objets et matériaux sur lesdits terrains.

Madame le Maire rappelle qu'un abri avait été installé aux abords de la piste de BMX sans autorisation préalable. Celui-ci devait être démonté pour le 31 août.

Etant donné que des résidus subsistent, l'employé communal les enlèvera, le plus rapidement possible.

Prochaine réunion

Réunion de conseil : mardi 15 septembre à 20h00